

Le rôle et les obligations du placier

Le rôle de placier au sein de notre association est dynamique et varié :

- Responsable de la planification et de l'organisation des braderies et des foires en étroite collaboration avec les autorités municipales.
- Partenaire clé du secrétaire pour la coordination des emplacements réservés par les commerçants locaux.
- Impliqué dans la diversification de l'événement en recherchant des marchands offrant une valeur ajoutée au commerce local.
- Garant du respect des règles d'installation et d'occupation du domaine public lors du placement des commerçants.
- Gestionnaire des redevances liées à l'utilisation du domaine public.
- Médiateur et résolveur de conflits liés à l'utilisation de l'espace public. En cas de litige mettant en péril la satisfaction d'un commerce membre de la FCAD, travaille en étroite collaboration avec le président de l'association pour décider d'une éventuelle mesure commerciale appropriée.
- Accueil et enregistrement des commerçants mobiles.
- Vérification des documents réglementaires des commerçants mobiles.
- Encaissement des droits de place et émission des reçus de paiement en tant que régisseur/régisseuse des recettes.
- Application du règlement municipal et des normes de sécurité concernant l'accès et la circulation du public et des intervenants.